



LAVAUX  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



## Lavaux Patrimoine mondial - LPm

Rencontre « groupement d'habitants », 6 mars 2018 à 18h00

Grandvaux, Maison Buttin-de-Loès

**Habitants présents :** Jean-Louis Amiguet, Mathieu Cardinaux, Jean-François Chapuisat, Laika Collinassi, Lydia Dutoit, Tobias Imobersteg, Wiktor Korewa, Mattéo Murphy (et Agatha !), Katerina Ruchin, Lucas Sgarzi

**LPm :** Emmanuel Estoppey, gestionnaire de site (EE), Gérald Vallélian, vice-président (GV) et Jeanne Corthay (JC)

---

### 1. Accueil

EE accueille les participants et rappelle le contexte de cette rencontre. Celle-ci a lieu en continuité des ateliers participatifs organisés au printemps 2017 ; LPm avait proposé en septembre de créer un groupement des habitants. L'idée a été acceptée au comité de LPm.

### 2. Objectifs de la séance

- Rappel du rôle de Lavaux Patrimoine mondial et des enjeux de gestion d'un site inscrit
- Déterminer le fonctionnement et les compétences du nouveaux groupement des habitants
- Déterminer comment procéder pour proposer une personne à l'élection au comité lors de la prochaine Assemblée Générale

### 3. Présentation des participants

La séance commence par un rapide tour de table pour que chacun puisse se présenter.

**Lydia Dutoit :** Corsier-sur-Vevey / membre du conseil communal / naturopathe.

**Mathieu Cardinaux :** Villette / architecte à Grandvaux / membre du conseil communal

**Lucas Sgarzi :** Lutry / architecte à Pully

**Laika Collinassi :** La Conversion / graphiste et guide du patrimoine de Lavaux

**Jean-François Chapuisat :** Châtelard (Lutry) / membre du conseil communal / Député

**Katerina Ruchin :** Châtelard (Lutry) / Union vinicole de Cully

**Wiktor Korewa :** St-Saphorin / Ville de Lausanne, service communication

**Jean-Louis Amiguet :** Cully / ingénieur civil

**Tobias Imobersteg :** Chexbres / conseil en stratégie du territoire

**Mattéo Murphy :** Chexbres / employé viticole au Domaine des Faverges



LAVAUX  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



#### 4. Rappel du rôle de Lavaux Patrimoine mondial et des enjeux de gestion d'un site inscrit

Depuis la création de l'association, un des objectifs est d'impliquer les habitants du site, afin qu'ils soient partie prenante dans la gestion du site. Pour l'association, il est important d'optimiser la communication et de faciliter l'accès à l'information pour les habitants.

Le patrimoine mondial dépend de l'UNESCO qui collabore avec l'ONU dans l'optique de favoriser la paix entre les hommes. Le patrimoine mondial dépend de la sous-section « culture » de l'UNESCO, au même titre que le patrimoine immatériel et subaquatique. Le patrimoine mondial se subdivise en deux catégories : les sites naturels et les sites culturels. Lavaux est un site culturel.

Le site répond à 3 critères d'inscription : C'est un paysage construit hautement représentatif d'une œuvre de l'homme parfaitement intégrée à son environnement naturel. C'est l'illustration vivante d'une importante histoire socio-économique qui se poursuit dans le présent. Enfin, c'est un paysage exceptionnellement bien protégé dans le contexte de sa localisation, à proximité d'une zone urbaine en développement rapide, renforcé par un soutien populaire. Ces critères donnent la VUE : la Valeur Universelle Exceptionnelle de Lavaux. Le site se compose d'une zone centrale, au sein de laquelle peut s'opérer la lecture de la vue et d'une zone tampon (qui doit éviter que des éléments perturbateurs viennent empêcher la bonne lecture de la VUE en zone centrale).

En Suisse, les sites inscrits dépendent de l'OFEV pour les sites naturels et de l'OFC pour les sites culturels comme Lavaux. Le canton a la responsabilité légale de protection de ce paysage. L'association LPm a pour mission de mener à bien la gestion du site. Elle a pour but de favoriser le dialogue entre les acteurs du site, de valoriser le paysage et d'assumer le rôle d'organe de référence pour la gestion et l'administration du site.

Lavaux Patrimoine mondial, dans sa mission de gestion, cherche l'équilibre entre les devoirs d'un site UNESCO et les besoins de la population. Selon l'association, l'équilibre d'un paysage culturel dépend de 4 facteurs : l'environnement, l'activité économique en lien avec l'environnement, les habitants et le patrimoine. Les 4 sont intimement liés et doivent s'équilibrer. Aux Cinque Terre, cet équilibre a été rompu avec une gestion qui favorisait le tourisme. Résultat, le site est passé de 1600 hectares de vignes à 90 en 25 ans. Pour Lavaux, l'environnement et le patrimoine sont les éléments les mieux protégés. Les risques pour le site se situent au niveau de la vulnérabilité de l'économie viticole et de la pression du nombre d'habitants.



LAVAUX  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



La gestion se fait au travers de 4 étapes : LA CONNAISSANCE (au travers d'un monitoring du site), L'ANALYSE de ces connaissances (rapport annuel en collaboration avec l'UNIL), LE PARTAGE des résultats avec les partenaires et les ACTIONS, dictées dans le plan de gestion.

## 5. Déterminer le fonctionnement et les compétences du nouveaux groupement des habitants

EE présente les conditions posées par LPm pour faire partie du groupement :

- Etre membre de LPm (Fr. 50.- par année)
- Etre habitant d'une des dix communes du périmètre (Lutry, Bourg-en-Lavaux, Puidoux, Chexbres, Rivaz, St-Saphorin, Corseaux, Corsier, Chardonne, Jongny)

EE explique les compétences du groupement :

- Discuter de thématiques liées à la relation habitant / site inscrit
- Etre force de proposition pour un développement répondant aux besoins des habitants et respectant l'équilibre du site inscrit
- Représenter la voix des habitants au sein du comité LPm

EE propose 2 manières pour le groupement de s'organiser :

- 1) **De manière indépendante** : Le groupement s'organise par lui-même (fréquence des séances, secrétariat, sujet de discussion, etc...). Le membre du comité fait le relais entre le groupement et LPm. A la demande du groupement, LPm participe à des séances ou à la réalisation de certains projets. Selon les sujets, LPm sollicite ou consulte le groupement des habitants.
- 2) **De manière collaborative** : LPm organise les rencontres du groupement et en assure le secrétariat. Le membre du comité fait le relais du groupement auprès du comité LPm. Selon les sujets, LPm sollicite ou consulte le groupement des habitants.

EE ouvre la discussion et demande aux habitants de donner leur avis sur la manière à adopter :

- Lydia Dutoit : Demande si les personnes présentes sont déjà des représentants officiels du groupement. EE répond que ce n'est pas encore le cas, que chacun est libre de participer ou non. Il s'agit d'une première rencontre en vue de la création de ce groupement.
- Tobias Imobersteg : Est d'avis que dans un premier temps, le groupement doit pouvoir être accompagné par LPm et que, dans un deuxième temps, il puisse s'auto-gérer, pour éviter les influences. Il se demande également s'il ne faudrait pas réfléchir rapidement à certaines questions, notamment savoir si le groupement est limité à un nombre maximum et si la participation au groupement est définie dans le temps, si elle peut se renouveler. En outre, il soulève l'idée que chacun des membres ait une fonction particulière.



LAVAUX  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



- Mathieu Cardinaux : Revient sur la condition d'être membre de l'association ; en tant que membre professionnel, est-il légitime dans ce groupement ? Selon EE, tous les habitants, qu'ils travaillent ou non à Lavaux, sont légitimes.
- Jean-Louis Amiguet : La proposition de fonctionner de manière indépendante demande beaucoup plus d'engagement, avec le risque que l'engouement se tasse, alors que le groupement doit rester dynamique. Il propose également de commencer de manière collaborative, puis de viser ensuite d'être indépendants. Reste sceptique devant la proposition de Tobias Imobersteg d'imposer rapidement un règlement. D'après lui, les règles pourraient refroidir certains habitants.
- Lucas Sgarzi : Appuie l'idée qu'il est indispensable au début d'avoir un cadre comme garde-fou et éviter ainsi de « s'égarer ».
- Tobias Imobersteg : Agrée le fait que les habitants doivent pouvoir entrer et sortir librement, sans règlement au début.
- Laika Collinassi : D'après elle, la solution collaborative est séduisante dans un premier temps, avant d'arriver à fonctionner de manière indépendante. Les règles viendront naturellement petit-à-petit.
- Wiktor Korewa : Demande si le groupement reprendra les thématiques des ateliers. EE confirme. Pour Wiktor Korewa, ces deux possibilités représentent bien l'enjeu du groupement : il ne faudrait pas que celui-ci dépende de LPm mais le groupement a par contre besoin d'aide pour la coordination.
- Gérald Vallélian : Le groupement est important car au lieu de porter un regard extérieur, il permet à LPm d'avoir un regard « intérieur ». GV signale que certaines des thématiques qui ont été abordées lors des ateliers ne sont pas du ressort de LPm et que ces projets devront être cadrés.
- Laika Collinassi : Reconnaît que toutes les thématiques ne sont pas liées à LPm mais demande le rôle du groupement vis-à-vis des communes et trouve qu'il est important que le groupement puisse se mobiliser et agir, avoir un impact sur certains sujets comme la mobilité. GV répond que, pour ce sujet, la coordination doit se faire avec l'entier du vignoble, pas uniquement commune par commune.

Suite à cette discussion, EE propose que le groupement s'organise dans un premier temps de manière collaborative avec LPm, avec comme objectif sur le long terme de devenir indépendant.

**Vote des habitants : 9 oui, 1 abstention.**

EE précise que les membres de l'association qui sont habitants de Lavaux seront informés de ce groupement et invités à y participer.



LAVAUX  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



## 6. Déterminer comment procéder pour proposer une personne à l'élection au comité lors de la prochaine Assemblée Générale

EE présente les conditions pour l'habitant qui se présente comme membre du comité LPM :

- *Etre membre de LPM*
- *Etre un habitant inscrit dans une des 10 communes du périmètre*
- Dans l'idéal, ne pas faire partie d'un des milieux déjà représenté au sein du comité

Composition actuelle du comité LPM :

**Président :** Monsieur Jean-Jacques Gauer, directeur de l'auberge du Raisin à Cully

**Trois délégués des communes concernées par le périmètre UNESCO;**

Monsieur Laurent Cossy, Municipal de la commune de Chardonne

Monsieur Gérald Vallélian, Syndic de la commune de St-Saphorin

Madame Nicole Gross, Municipale de la commune de Bourg-en-Lavaux

**Un délégué du Canton:**

Monsieur Armand Rod, ancien Syndic de Lutry et ancien député

**Un délégué de la Communauté de la vigne et du vin de Lavaux (CVVL);**

Monsieur Blaise Duboux, Président de la CVVL

**Un délégué de Montreux - Vevey Tourisme;**

Monsieur Christoph Sturny, Directeur de MVT

**Un délégué d'une commune sur appellation Lavaux, hors périmètre UNESCO;**

Monsieur Etienne Rivier, Municipal de la Commune de Vevey

**Un représentant des hôteliers-restaurateurs de la région de Lavaux;**

Monsieur Laurent Frutig, Auberge du Vigneron à Epresses

**Deux représentants des institutions viticoles de Lavaux;**

Monsieur Jean-Marc Badoux, délégué des caveaux-bars de Lavaux

Monsieur Jacques Joly, représentant de la FVV section Lavaux

**Un représentant des institutions culturelles de la région de Lavaux;**

Madame Delphine Rivier, Directrice des Musées de Pully

**Un représentant des institutions académiques;**

Monsieur Benoît Frund, Vice-recteur de l'UNIL

**Représentant extérieur;**

Monsieur François Margot, Abbé-Président de la Confrérie des vigneron

Madame Sandra Joye (ancienne directrice du Vinorama, siège à repourvoir)

Le comité se réunit environ 3 fois par année + AG.



LAVAUX  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



Toutes les personnes qui sont intéressées à se présenter pour devenir membre du comité doivent nous faire parvenir une petite présentation par écrit. Elles auront ensuite la parole lors de la prochaine rencontre, pour permettre au groupement de se faire une idée. Ce candidat devra être élu lors de la prochaine AG de LPm, qui aura lieu en juin.

Lydia Dutoit : Demande si les participants de ce soir ont un rôle particulier. EE précise qu'il n'y a aucun rôle spécifique attribué ce soir. Les membres du groupement n'ont aucunement l'obligation de proposer des projets ou d'aller chercher de nouveaux participants. Le but du groupement est d'aborder des problématiques liées à sa vie dans un site inscrit. GV ajoute que ce groupe est ouvert à chacun et que c'est à travers la vision de chacun des participants que se construit une vision commune « Lavaux ».

Jean-François Chapuisat : Constate que le groupement peut vivre qu'au travers d'un noyau de volontaires « assidus ». Les objectifs doivent être définis rapidement. Il est important que le groupement soit structuré. La communication doit mentionner que les potentiels participants au projet doivent s'impliquer.

Mathieu Cardinaux : Appuie le fait que le groupement puisse reprendre les thématiques abordées précédemment. Propose que trois ateliers environ soient organisés chaque année, avec invitation aux habitants. Les attentes remonteraient ensuite au comité LPm.

Katerina Ruchin : Souligne que le délai est très court pour trouver un membre du comité. EE répond qu'un poste est à repourvoir cette année et que pour la logique du processus, il faudrait que le groupement arrive cette année à élire quelqu'un pour l'AG 2018. Mais si cela n'est pas possible, c'est également envisageable pour l'AG 2019.

Fin de la rencontre à 19h45.

Prochaine rencontre : mercredi 25 avril à 18h à la Maison Buttin-de-Loës à Grandvaux.